

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**  
**Plan climat air énergie : donnez votre avis !**

Dernière étape de la co-construction de son plan climat, ARCHE Agglo lance une consultation du public du 5 octobre au 5 décembre 2020. Chacun est invité à s'exprimer sur le programme d'actions élaboré avec les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, collectivités, associations...



Chacun est invité à donner son avis sur les documents constitutifs du plan climat air énergie territorial. Ces documents sont téléchargeables sur le site web de l'Agglo : [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)

Il est aussi possible de consulter les documents au siège d'ARCHE Agglo, 3 rue des Condamines à Mauves (07300), pendant les horaires d'ouvertures (du mardi au jeudi, 8h30 - 12h ; 13h30 - 17h). Un registre est disponible pour déposer vos contributions. Elles peuvent également être envoyées pendant la durée de la consultation, par mail à l'adresse [a.morel@archeagglo.fr](mailto:a.morel@archeagglo.fr).

Les documents du plan climat soumis à consultation :

- Délibération du conseil d'agglomération du 22 janvier 2020
- Avis de la Région AuvergneRhône-Alpes
- Avis de l'Etat
- Avis de consultation du public
- Présentation synthétique du plan climat
- Rapport de diagnostic
- Evaluation Environnementale et stratégique (présentant la stratégie et le dispositif de suivi et d'évaluation)
- Plan d'actions

À la suite de cette consultation, les contributions seront analysées, puis diffusées avec les réponses apportées par la collectivité. Après modifications éventuelles, le plan climat définitif sera validé par le conseil d'agglomération.

Pour rappel, le plan climat a pour objectif la mise en oeuvre concrète de la transition écologique au travers d'un programme d'actions porté par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, citoyens, entreprises/industries, associations...). Ce programme d'action est élaboré pour six ans et réévalué à cette échéance.